



2.1.20 - CNR/DR14

REAMENAGEMENT OPTI-BUREAUX DE LA DELEGATION REGIONALE OCCITANIE OUEST (DR14)
DU CNRS
16, AVENUE EDOUARD BELIN
31055 TOULOUSE CEDEX 4

MAITRE D'OUVRAGE

CNRS DELEGATION REGIONALE OCCITANIE OUEST
16, Avenue Edouard Belin
31055 TOULOUSE CEDEX 4
TEL : +3305 61 33 60 00

MAITRE D'OEUVRE

SARL AWAW
36 allée de Barcelone
31000 TOULOUSE
TEL : +335 62 17 75 77

MARCHÉ DE TRAVAUX N°

Pièce n°06 :

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Lot n°03 - PEINTURE

SOMMAIRE



03.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	P 5
03.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	P 5
03.1.2 PRESTATIONS GÉNÉRALES	P 5
03.1.3 LIMITES DE PRESTATIONS / COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ÉTAT	P 6
03.2 NATURE - QUALITÉ - PROVENANCE DES MATÉRIAUX.....	P 6
03.2.1 NORMES.....	P 6
03.2.2 PROVENANCE DES MATÉRIAUX.....	P 6
03.2.3 QUALITÉ DES MATÉRIAUX.....	P 7
03.2.3.1Blanc de craie	P 7
03.2.3.2Enduits repassés et non repassés	P 7
03.2.3.3Primaires, peintures et lasures	P 7
03.2.4 ECHANTILLONS	P 8
03.3 MISE EN OEUVRE ET EXÉCUTION DES OUVRAGES.....	P 8
03.3.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	P 8
03.3.2 STOCKAGE DES MATÉRIAUX	P 8
03.3.3 ACCEPTATION DES SUBJECTILES.....	P 9
03.3.4 TOLÉRANCE D'EXÉCUTION	P 10

03.3.5	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE.....	P 11
03.3.6	PROTECTION DES OUVRAGES EXÉCUTÉS	P 11
03.3.7	NETTOYAGE.....	P 11
03.3.8	DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS.....	P 12
03.4	TRANCHE FERME - PHASE 01.....	P 12
03.4.1	BÂTIMENT BEL10 - LOCAL SERVEUR.....	P 12
03.4.1.1	PEINTURE INTERIEURE	P 12
03.4.1.2	NETTOYAGE	P 14
03.5	TRANCHE FERME - PHASE 02.....	P 14
03.5.1	BÂTIMENT BEL11 - RDC	P 15
03.5.1.1	DÉMOLITION - DÉPOSE	P 15
03.5.1.2	PEINTURE INTERIEURE	P 15
03.5.1.3	NETTOYAGE	P 17
03.6	TRANCHE OPTIONNELLE 01 - PHASE 03.....	P 18
03.6.1	BÂTIMENT BEL11 - R+1.....	P 18
03.6.1.1	DÉMOLITION - DÉPOSE	P 18

03.6.1.2	PEINTURE	INTERIEURE	P 18
03.6.1.3		NETTOYAGE	P 20
03.7	TRANCHE OPTIONNELLE 02 - PHASE 04		P 21
03.7.1	BÂTIMENT BEL10 - BUREAUX RDC ET R+1		P 21
03.7.1.1	DÉMOLITION	- DÉPOSE	P 21
03.7.1.2	PEINTURE	INTERIEURE	P 21
03.7.1.3		NETTOYAGE	P 24
03.8	TRANCHE OPTIONNELLE 03 - PHASE 05		P 25
03.8.1	BÂTIMENT BEL10 - SSI		P 25
03.8.1.1	DÉMOLITION	- DÉPOSE	P 25
03.8.1.2	PEINTURE	INTERIEURE	P 25
03.8.1.3		NETTOYAGE	P 27
03.9	TRANCHE OPTIONNELLE 05 - PHASE 07		P 28
03.9.1	BÂTIMENT BEL12		P 28
03.9.1.1	DÉMOLITION	- DÉPOSE	P 28

03.9.1.2	PEINTURE INTERIEURE	P 28
03.9.1.3	NETTOYAGE	P 30

03.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

03.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux suivants :

- La préparation des supports à peindre (nettoyage, entoilage, rattissage, etc) ;
- La peinture sur cloisons, impostes, soffites, doublages, faux-plafonds et tous éléments en plaques de plâtre et plâtre en intérieur ;
- La peinture sur voiles béton ou enduit en intérieur ;
- La peinture sur boiserie ;
- La pose de panneaux de signalétique ;
- Le nettoyage de fin de chantier ;

ainsi que tous les travaux s'y rapportant, non explicitement décrits mais nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages.

03.1.2 PRESTATIONS GÉNÉRALES

Les travaux comprennent, en outre, toutes sujétions qui y sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, notamment :

- tous calculs et plans de détails nécessaires à l'exécution des travaux par l'entreprise dans sa spécialité, conformément aux exigences du dossier de consultation, normes et règlements, ainsi qu'aux règles de l'art propres à l'entrepreneur ;
- la remise au maître d'oeuvre des plans d'atelier et de chantier décrits au paragraphe : "Plans d'Exécution des Ouvrages" ;
- la fourniture, l'amenée à pied d'oeuvre, le montage et le repli du matériel de chantier, y compris des équipements de sécurité ;
- la présentation des échantillons au maître d'oeuvre avant toute commande et approvisionnement ;
- la fourniture du personnel qualifié ;
- la fourniture de tous les matériaux entrant dans la composition des ouvrages, l'approvisionnement à pied d'oeuvre et le stockage de ceux-ci, dans un endroit abrité, convenu avec le maître d'oeuvre ;
- la protection de tous les ouvrages et équipements non concernés par le présent lot et pouvant subir des projections ;

- l'acceptation des supports, en présence du maître d'œuvre ;
- la préparation des supports ;
- l'exécution du peinturage ;
- la protection des ouvrages exécutés ;
- la remise au maître d'œuvre des PV de livraison des matériaux avec leur descriptif complet ;
- l'évacuation de tous les déchets, gravois etc... en provenance des travaux ;
- le nettoyage général journalier et en fin d'opération de ses propres salissures ;
- le nettoyage complet de fin de chantier avant réception des ouvrages ;
- la remise au maître d'œuvre du dossier des ouvrages exécutés ;

03.1.3 LIMITES DE PRESTATIONS / COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ÉTAT

Pour la réalisation de ses propres ouvrages, l'entrepreneur du présent lot se mettra en rapport avec les autres corps d'état, et principalement avec :

- le lot CLOISONS PLÂTRE ET FAUX-PLAFONDS pour la réception des subjectiles, cloisons et faux plafonds en plaques de plâtre ;
- le lot MENUISERIE BOIS pour la réception des subjectiles, batis bois : ce corps d'état a la charge de la couche d'impression des subjectiles bois, qu'il doit effectuer avant la pose. Le titulaire du lot PEINTURE s'assurera de la compatibilité de ses produits avec celui mis en œuvre en primaire par le lot MENUISERIE BOIS ;
- et de façon générale avec tous les autres corps d'état : il devra prévoir dans son étude toutes les sujétions d'exécution entraînées, en cours de réalisation par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et dans le délai imposé. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du planning.

03.2 NATURE - QUALITÉ - PROVENANCE DES MATÉRIAUX

03.2.1 NORMES

Les travaux seront exécutés en stricte conformité avec les règles de l'art, les normes françaises (NF), et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur au moment de l'exécution, notamment :

- NF DTU 53.12 : Travaux de préparation des sols (règles de calcul, exécution des enduits de préparation de sol).
- NF DTU 53.1 : Revêtements de sol textiles (cahier des clauses techniques).
- Classement UPEC : Les revêtements devront répondre aux exigences du classement UPEC des locaux dans lesquels ils sont posés, conformément aux notices du CSTB.
- Avis Techniques (ATec) ou Documents Techniques d'Application (DTA) spécifiques au fabricant pour la mise en œuvre en pose libre.
- Prescriptions de pose et d'entretien du fabricant.

03.2.2 PROVENANCE DES MATÉRIAUX

Le C.C.T.P. fait état des matériaux et articles dont le nom du fournisseur est indiqué dans le texte; cette référence est donnée afin de préciser la nature, le type et l'aspect des éléments qu'il y aura lieu de mettre en œuvre. L'entrepreneur pourra proposer à l'agrément des concepteurs un article ou un matériau d'un autre fournisseur aux conditions suivantes : Qu'il soit de même nature, de durabilité et de qualité équivalente au matériau ou article proposé dans le C.C.T.P., l'aspect devant être identique, et qu'il soit d'une marque agréée par le maître d'œuvre.

Les différents matériaux seront toujours de premier choix et conformes aux prescriptions des D.T.U. A défaut, ils devront posséder les caractéristiques des échantillons témoins et avoir fait l'objet d'un avis technique favorable.

Les matériaux mis en œuvre seront rigoureusement identiques aux échantillons agréés. Toute substitution constatée à la pose, sur le chantier, sera sanctionnée par un ordre de dépose et de réfection avec des matériaux conformes aux échantillons retenus, aux frais de l'Entreprise.

Avant application des revêtements, l'entreprise fournira les PV de livraison des produits authentifiant leur origine, leurs dates de fabrication et de péremption.

03.2.3 QUALITÉ DES MATÉRIAUX

Les produits utilisés devront satisfaire, sans dérogation possible, aux prescriptions des normes. Tous les produits devront provenir de fournisseurs reconnus pour la qualité de leur fabrication, et seront soumis à l'approbation du maître d'œuvre. L'entreprise devra

s'assurer de la compatibilité de ses produits avec les subjectiles ou avec les produits employés en impression ou traitement par les autres entreprises.

03.2.3.1 Blanc de craie

Le blanc de craie ou carbonate de calcium qui sera éventuellement employé pour l'élaboration de certains enduits, ainsi que des mastics pour rebouchage, devra pouvoir être réduit en poudre impalpable et être exempt de tous graviers, silex ou autres corps étrangers, sa structure physique devra être choisie de façon à conférer aux produits les propriétés spéciales requises.

03.2.3.2 Enduits repassés et non repassés

Cet enduit devra présenter les caractéristiques suivantes :

- Avoir la consistance d'une pâte onctueuse ;
- S'étaler facilement au couteau ;
- Présenter une surface lisse après application ;
- Adhérer parfaitement sur bois, fer, plâtre ou matériaux similaires ;
- Ne pas creuser après séchage ;
- Pouvoir recevoir les peintures sans provoquer la formation d'embus, ni entraîner de retard après application de deux couches de peinture ;

03.2.3.3 Primaires, peintures et lasures

Le titulaire du présent lot veillera à la compatibilité de chaque produit avec le subjectile qui le reçoit, ainsi qu'à la compatibilité des peintures ou lasures avec le primaire mis en oeuvre ;

Sur l'ensemble des cloisons intérieures, la peinture devra être lessivable. Il conviendra d'adapter les primaires mis en oeuvre dans les locaux humides présentant comme subjectiles des plaques de plâtre hydrofuge ;

03.2.4 ECHANTILLONS

Les coloris des peintures seront choisis par le maître d'oeuvre. Pour permettre ce choix, l'entrepreneur devra fournir des échantillons.

La commande et les travaux de peinture sont soumis à la validation des échantillons.

L'entreprise présentera au maître d'oeuvre les gammes de coloris disponibles, Le maître d'oeuvre pourra en outre demander :

- La mise au point des coloris souhaités ;
- L'exécution d'essais en nombre suffisant, sous forme de surfaces-témoin de l'ordre de 1 m², pour chaque teinte à mettre en oeuvre et pour chaque type de subjectile ;



Les couches successives seront de tons légèrement différents, déterminés d'après le choix du coloris prévu ci-dessus. Sauf impossibilité technique, ces tons, pris à partir du subjectile, iront du moins clair au plus clair.

03.3 MISE EN OEUVRE ET EXÉCUTION DES OUVRAGES

03.3.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elles se trouveront être en vigueur un mois avant la date d'établissement de l'offre.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) cité(s) aux paragraphes ci-dessous, avec les conventions suivantes :

- Lorsqu'un document (DTU, norme, etc.) est constitué de plusieurs parties ou comprend des compléments, modificatifs, amendements...seul est mentionné le nom générique du document ;
- La date mentionnée dans les documents renvoie à la dernière modification parue, qu'elle ait eu lieu dans le corps principal du document ou dans ses annexes.

La mise en oeuvre et l'exécution des ouvrages seront conformes, en outre, aux documents suivants, sans que cette liste soit limitative :

- DTU n°59.1 : Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais ;

La mise en oeuvre devra également être conforme aux prescriptions du fabricant pour chaque peinture mise en oeuvre.

03.3.2 STOCKAGE DES MATÉRIAUX

Le stockage du matériel ne pourra avoir lieu qu'après accord préalable du Maître d'œuvre. Les emplacements de stockage autorisés seront indiqués par le Maître d'œuvre.

L'entreprise restera responsable de son matériel pendant le stockage. La responsabilité du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage ne saurait être recherchée en aucune manière et pour quelque raison que ce soit.

Les produits seront stockés dans un endroit sec (entre 5°C et 30°C) et ne pourront être conservés plus de 12 mois à partir de la date de fabrication en bidon d'origine non ouvert.

Les peintures devront, avant et en cours d'emploi, être maintenues en état de parfaite homogénéité par brassage et, éventuellement, par tamisage.

03.3.3 ACCEPTATION DES SUBJECTILES

Les surfaces devant recevoir la peinture devront être acceptées par l'entrepreneur. Faute d'avoir formulé ses réserves avant l'exécution des travaux, il sera entièrement responsable de la tenue et de l'aspect de ses ouvrages, sans pouvoir prétendre à dédommagement du fait du mauvais état des supports.

Il sera procédé à une réception des supports avec le maître d'œuvre et le lot CLOISONS PLÂTRE ET FAUX-PLAFONDS, en ce qui concerne les supports en plaques de plâtre, puis avec le lot MENUISERIE BOIS, en ce qui concerne les supports en bois, avec établissement d'un PV de constat contradictoire.

Pour l'application des peintures faites sur les surfacages des cloisons, impostes, soffites, et doublages en plaques de plâtre exécutés par le corps d'état CLOISONS PLÂTRE ET FAUX-PLAFONDS, le support devra satisfaire aux conditions suivantes:

- surface lisse, sans imperfections ou malfaçons, exempte de toutes traces de plâtre ou de tous autres corps étrangers ;
- support sec, propre, dégraissé et dépoussiéré ;
- arêtes et cueillies rectilignes ;
- rives de panneaux nettes et rectilignes ;
- joints verticaux parallèles ;
- jointoiements et trous de fixation affleurés (absence de bulles, cloques, décollements, traces d'outils, pulvérulence, etc...) ;

Conformément aux NF DTU 25.41 et NF DTU 25.42, l'état de la surface apparente de l'ouvrage/du parement doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis dans le NF DTU 59.1 pour le type de finition considéré.

Un réglet de 0,20m appliqué sur la cloison au droit des joints ne doit pas faire apparaître d'écart supérieur à 1mm ni de changement de plan entre deux panneaux.

Pour l'application des peintures faites sur les surfacages des faux-plafonds en plaques de plâtre exécutés par le corps d'état CLOISONS PLÂTRE ET FAUX-PLAFONDS, le support devra satisfaire aux conditions suivantes:

- surface lisse, sans imperfections ou malfaçons, exempte de toutes traces de plâtre ou de tous autres corps étrangers ;
- support sec, propre, dégraissé et dépoussiéré ;
- arêtes, rives et cueillies rectilignes ;
- coupes de panneaux nettes et rectilignes ;

- absence de pulvérulence, de bulles, cloques, décollements, traces d'outils, etc... ;
- jointoiements et trous de fixation affleurés, réalisés conformément aux NF DTU ou évaluation technique d'emploi ;

Un réglet de 0,20m appliqué sur le faux-plafond ne doit pas faire apparaître d'écart supérieur à 0,6mm localement, et une règle de 2m d'écart supérieur à 3mm de manière générale.

Pour l'application des peintures faites sur les surfacages des parois en béton, le support devra satisfaire aux conditions suivantes:

- parement soigné (type P4), tel que définit dans les NF DTU 21 et 23.1 ;
- absence de tâches récentes ou anciennes d'humidité, de moisissures, souillures biologiques, etc... ;
- absence d'efflorescences ou salpêtre après traitements, de tâches de rouille, d'huile, de graisse, de tâches diverses provenant de structures bois ou métal contigües ou sous-jacentes ;
- absence d'inscriptions (traits à l'encre ou crayon gras, graffiti, etc...) ;
- humidité inférieure à 5% en masse ;
- pulvérulence nulle après brossage ;
- pH inférieur à 13 ;
- aucun excès de produits de démoulage ou de décoffrage ;

Un réglet de 0,20m appliqué sur mur béton ne doit pas faire apparaître d'écart supérieur à 2mm localement, et une règle de 2m d'écart supérieur à 5mm sur l'ensemble.

Pour l'application des peintures faites sur les plinthes et portes en bois, posées par le corps d'état MENUISERIE BOIS, le support devra satisfaire aux conditions suivantes:

- finesse de grain de type "raboté machine" ;
- pré-peinture effectuée par le lot MENUISERIE BOIS, suivant les recommandations du présent lot ;
- humidité n'excédant pas 10 à 12% ;
- état propre, débarrassé de toute tache, enduction ou projection de produits gras, plâtre, ciment, etc...

03.3.4 TOLÉRANCE D'EXÉCUTION

Après l'achèvement et séchage de la couche de finition :

- le subjectile devra être totalement masqué ;
- les arrêtes et parties moulurées devront être dégagées ;

- le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme à l'échantillon ;
- les reprises ne devront pas être visibles ;
- l'application des peintures ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures ;
- le film définitif d'une peinture lisse devra présenter un aspect uniforme sans grain, ni trait.

Sont attendus pour tous les types de supports une :

- finition A en intérieur ;
- finition C en extérieur ;

03.3.5 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs.

L'application des peintures, enduits et préparations assimilées ne devra être effectuée ni dans une atmosphère humide susceptible de donner lieu à une condensation, ni sur des subjectiles surchauffés.

Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit devra être débarrassée des souillures, poussières, taches de graisse, etc. Les plafonds, notamment, seront débarrassés des traces opérées par les corps d'état techniques (électricité, climatisation...)

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Avant l'application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite : les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente. La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante. Le titulaire du présent doit respecter scrupuleusement les préconisations du fabricant pour chaque produit mis en oeuvre, et notamment en ce qui concerne les temps de séchage entre couches, et les conditions de mise en oeuvre.

L'application de peinture ainsi que les travaux préparatoires ne peuvent être exécutés que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites :

- les travaux de gros œuvre sont terminés et le séchage suffisant ;
- le subjectile n'est ni gelé ni surchauffé (entre +5°C et +25°C) et son équilibre avec l'ambiance ne favorise pas de condensation ;
- la réhumidification du local n'est plus à craindre ;
- la température ambiante est comprise entre + 8°C et + 30 °C ;
- l'humidité ambiante est inférieure à 70 % HR ;
- le sol des locaux est exempt de tous déchets et dépôts ;

03.3.6 PROTECTION DES OUVRAGES EXÉCUTÉS

Une fois le revêtement terminé sur un mur, l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer la protection.

Il indiquera les temps de séchage avant :

- enlèvement des protections du mur (séchage protégé) ;

03.3.7 NETTOYAGE

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra enlever tout son matériel, les matériaux en excédent, les déchets et débris provenant de ses travaux, et laisser les lieux dans un état de propreté parfaite.

Il devra le nettoyage, en outre, des menuiseries et sols susceptibles de subir des salissures lors de l'exécution de son lot, et n'ayant pas été correctement protégés au préalable.

Par ailleurs, le titulaire du présent lot est responsable du nettoyage complet de fin de chantier, décrit dans les ouvrages du présent document.

03.3.8 DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS

Les éléments composant le dossier des ouvrages exécutés seront établis par l'entrepreneur et remis au maître d'œuvre sous 15 jours après la réception de travaux.

Seront notamment inclus dans le dossier :

- les plans de récolement, respectant parfaitement les ouvrages tels qu'exécutés ;
- les schémas et notices de fonctionnement et d'entretien, de chaque matériau, produit, équipement, meuble etc... ;
- les certificats divers (essais, tenue au feu, etc...) concernant les matériaux et les installations ;
- les notes de calculs justifiant du dimensionnement des ouvrages ;
- et tout document demandé expressément par la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre, permettant de justifier de la conformité des ouvrages aux diverses réglementations en vigueur, ou de permettre son utilisation et son entretien dans le temps ;

Les documents seront remis en 1 exemplaire papier au maître d'œuvre, ainsi qu'en un exemplaire numérique en ce qui concerne les plans et détails, aux formats PDF et DXF .

03.4 TRANCHE FERME - PHASE 01

03.4.1 BÂTIMENT BEL10 - LOCAL SERVEUR – BEL 15

03.4.1.1 PEINTURE INTERIEURE

Dans tous les cas, le support doit être sain, sec, exempt de toutes salissures, graisse, traces d'huiles et matières non adhérentes, ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (produits de cure...). Les surfacages seront prêts à peindre.

Les conditions d'application et de préparation des supports doivent satisfaire le DTU 59.1.

1 : Réalisation d'une peinture sur les plafonds et toutes les parois intérieures, y compris soffites, impostes, coffrages de gaine..., comprenant :

- Révision des joints à l'enduit si nécessaire ;
- Époussetage soigné des fonds ;
- Entoilage des murs ;
- Impression : Application d'une couche de peinture d'impression, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse ;
- Rebouchage à l'enduit et ratissage, enduit repassé si nécessaire ou entoilage ;
- Ponçage et époussetage soigné ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;
- Révision entre deux couches : rebouchage à l'enduit si nécessaire, grattage des gouttes et coulures, effacement de toutes irrégularités, puis ponçage léger et époussetage soigné ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

2 : Réalisation d'une peinture sur les portes bois à peindre, comprenant :

Les bâtis et chants de portes seront posés au lot MENUISERIE INTERIEURE, prépeints. Le titulaire du présent lot devra se rapprocher de ce lot pour lui donner toutes ses préconisations quant à la couche d'impression à effectuer avant la pose de ses ouvrages. Cette couche d'impression sera effectuée à la peinture d'impression microporeuse, aux résines alkydes longues en huile en phase solvant.

- Epoussetage soigné et ponçage léger ;
- Ratissage et rebouchage à l'enduit si nécessaire ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Avant l'application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite : les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

3 : Repose de signalétique :

- Repose de la signalétique.

03.4.1.1.1 RDC

03.4.1.1.1.1 Préparation des supports

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

03.4.1.1.1.2 Peinture intérieure

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

03.4.1.1.1.3 Peinture sur boiserie

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

BEL 15

03.4.1.2 NETTOYAGE

En fin de chantier, le nettoyage soigné des locaux pour leur mise en service comprendra :

- Les revêtements de sol et revêtements muraux ;
- Les profilés aluminium des menuiseries ;
- Les vitres ;
- Les appareils sanitaires et la robinetterie ;
- Les entrées et béquilles de portes ;

- Les appareillages électriques ;
- Les ouvrages de quincaillerie et serrurerie ;
- Les stratifiés du mobilier ;

Les produits employés (solvants, décapants, etc ...), les procédés mis en oeuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc ...).

Le nettoyage des ouvrages de menuiserie comprend l'enlèvement soigné des protections de ces ouvrages, le nettoyage aux deux faces des menuiseries, vitres et accessoires, ce nettoyage devant faire disparaître toutes les traces, projections de plâtre, de mortier, de peinture, ainsi que tous les résidus des films de protection.

En aucun cas, les appareils sanitaires ne devront être utilisés pour l'évacuation des produits provenant des travaux de peinture.

Le nettoyage de mise en service comprend l'évacuation de tous les déchets provenant de l'enlèvement des protections et du nettoyage en lui-même.

03.4.1.2.1 RDC

03.4.1.2.1.1 Nettoyage de fin de chantier

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

BEL 15

03.5 TRANCHE FERME - PHASE 02

03.5.1 BÂTIMENT BEL11 - RDC

03.5.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- Dépose de la signalétique existante ;
- Concervation de la signalétique à reposer (extincteurs, etc) ;

03.5.1.1.1 RDC

03.5.1.1.1.1 Dépose de la signalétique avant peinture

Mode de métré : ens

03.5.1.2 PEINTURE INTERIEURE



Dans tous les cas, le support doit être sain, sec, exempt de toutes salissures, graisse, traces d'huiles et matières non adhérentes, ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (produits de cure...). Les surfacages seront prêts à peindre.

Les conditions d'application et de préparation des supports doivent satisfaire le DTU 59.1.

1 : Réalisation d'une peinture sur les plafonds et toutes les parois intérieures, y compris soffites, impostes, coffrages de gaine..., comprenant :

- Révision des joints à l'enduit si nécessaire ;
- Époussetage soigné des fonds ;
- Entoilage des murs ;
- Impression : Application d'une couche de peinture d'impression, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse ;
- Rebouchage à l'enduit et ratissage, enduit repassé si nécessaire ou entoilage ;
- Ponçage et époussetage soigné ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;
- Révision entre deux couches : rebouchage à l'enduit si nécessaire, grattage des gouttes et coulures, effacement de toutes irrégularités, puis ponçage léger et époussetage soigné ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

2 : Réalisation d'une peinture sur les portes bois à peindre, comprenant :

Les bâtis et chants de portes seront posés au lot MENUISERIE INTERIEURE, prépeints. Le titulaire du présent lot devra se rapprocher de ce lot pour lui donner toutes ses préconisations quant à la couche d'impression à effectuer avant la pose de ses ouvrages. Cette couche d'impression sera effectuée à la peinture d'impression microporeuse, aux résines alkydes longues en huile en phase solvant.

- Epoussetage soigné et ponçage léger ;
- Ratissage et rebouchage à l'enduit si nécessaire ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Avant l'application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite : les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

3 : Repose de signalétique :

- Repose de la signalétique.

03.5.1.2.1 RDC

03.5.1.2.1.1 Préparation des supports

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / Serveurs / Stockage
NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS
NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS
NIVEAU RDC / BUREAU 2 PERS
NIVEAU RDC / RÉUNION
NIVEAU RDC / CIRCULATION

03.5.1.2.1.2 Peinture sur cloisons et doublages

1

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS
NIVEAU RDC / CIRCULATION
NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS

03.5.1.2.1.3 Peinture sur boiserie

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS
NIVEAU RDC / CIRCULATION
NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS

03.5.1.2.1.4 Repose de la signalétique

Mode de métré : ens

Localisation

NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS

NIVEAU RDC / CIRCULATION

NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS

03.5.1.3 NETTOYAGE

En fin de chantier, le nettoyage soigné des locaux pour leur mise en service comprendra :

- Les revêtements de sol et revêtements muraux ;
- Les profilés aluminium des menuiseries ;
- Les vitres ;
- Les appareils sanitaires et la robinetterie ;
- Les entrées et béquilles de portes ;
- Les appareillages électriques ;
- Les ouvrages de quincaillerie et serrurerie ;
- Les stratifiés du mobilier ;

Les produits employés (solvants, décapants, etc ...), les procédés mis en oeuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc ...).

Le nettoyage des ouvrages de menuiserie comprend l'enlèvement soigné des protections de ces ouvrages, le nettoyage aux deux faces des menuiseries, vitres et accessoires, ce nettoyage devant faire disparaître toutes les traces, projections de plâtre, de mortier, de peinture, ainsi que tous les résidus des films de protection.

En aucun cas, les appareils sanitaires ne devront être utilisés pour l'évacuation des produits provenant des travaux de peinture.

Le nettoyage de mise en service comprend l'évacuation de tous les déchets provenant de l'enlèvement des protections et du nettoyage en lui-même.

03.5.1.3.1 RDC

03.5.1.3.1.1 Nettoyage de fin de chantier

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / RÉUNION

NIVEAU RDC / STOCKAGE

NIVEAU RDC / CIRCULATION

03.6 TRANCHE OPTIONNELLE 01 - PHASE 03

03.6.1 BÂTIMENT BEL11 - R+1

03.6.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- Dépose de la signalétique existante ;
- Concervation de la signalétique à reposer (extincteurs, etc) ;

03.6.1.1.1 R+1

03.6.1.1.1.1 Dépose de la signalétique avant peinture

Mode de métré : ens

03.6.1.2 PEINTURE INTERIEURE

Dans tous les cas, le support doit être sain, sec, exempt de toutes salissures, graisse, traces d'huiles et matières non adhérentes, ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (produits de cure...). Les surfacages seront prêts à peindre.

Les conditions d'application et de préparation des supports doivent satisfaire le DTU 59.1.

1 : Réalisation d'une peinture sur les plafonds et toutes les parois intérieures, y compris soffites, impostes, coffrages de gaine..., comprenant :

- Révision des joints à l'enduit si nécessaire ;
- Époussetage soigné des fonds ;
- Entoilage des murs ;
- Impression : Application d'une couche de peinture d'impression, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse ;
- Rebouchage à l'enduit et ratissage, enduit repassé si nécessaire ou entoilage ;
- Ponçage et époussetage soigné ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;
- Révision entre deux couches : rebouchage à l'enduit si nécessaire, grattage des gouttes et coulures, effacement de toutes irrégularités, puis ponçage léger et époussetage soigné ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

2 : Réalisation d'une peinture sur les portes bois à peindre, comprenant :

Les bâtis et chants de portes seront posés au lot MENUISERIE INTERIEURE, prépeints. Le titulaire du présent lot devra se rapprocher de ce lot pour lui donner toutes ses préconisations

quant à la couche d'impression à effectuer avant la pose de ses ouvrages. Cette couche d'impression sera effectuée à la peinture d'impression microporeuse, aux résines alkydes longues en huile en phase solvant.

- Epoussetage soigné et ponçage léger ;
- Ratissage et rebouchage à l'enduit si nécessaire ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Avant l'application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite : les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

3 : Repose de signalétique :

- Repose de la signalétique.

03.6.1.2.1 R+1

03.6.1.2.1.1 Préparation des supports

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS

NIVEAU RDC / CIRCULATION

NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS

03.6.1.2.1.2 Peinture sur cloisons et doublages

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS

NIVEAU RDC / CIRCULATION

NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS

03.6.1.2.1.3 Peinture sur boiserie

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS

NIVEAU RDC / CIRCULATION

NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS

03.6.1.2.1.4 Repose de la signalétique

1

Mode de métré : ens

Localisation

NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS

NIVEAU RDC / CIRCULATION

NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS

03.6.1.3 NETTOYAGE

En fin de chantier, le nettoyage soigné des locaux pour leur mise en service comprendra :

- Les revêtements de sol et revêtements muraux ;
- Les profilés aluminium des menuiseries ;
- Les vitres ;
- Les appareils sanitaires et la robinetterie ;
- Les entrées et béquilles de portes ;
- Les appareillages électriques ;
- Les ouvrages de quincaillerie et serrurerie ;
- Les stratifiés du mobilier ;

Les produits employés (solvants, décapants, etc ...), les procédés mis en oeuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc ...).

Le nettoyage des ouvrages de menuiserie comprend l'enlèvement soigné des protections de ces ouvrages, le nettoyage aux deux faces des menuiseries, vitres et accessoires, ce nettoyage devant faire disparaître toutes les traces, projections de plâtre, de mortier, de peinture, ainsi que tous les résidus des films de protection.

En aucun cas, les appareils sanitaires ne devront être utilisés pour l'évacuation des produits provenant des travaux de peinture.

Le nettoyage de mise en service comprend l'évacuation de tous les déchets provenant de l'enlèvement des protections et du nettoyage en lui-même.

03.6.1.3.1 R+1

03.6.1.3.1.1 Nettoyage de fin de chantier

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU +1 / BUREAU 3 PERS
NIVEAU +1 / BUREAU 2 PERS
NIVEAU +1 / BUREAU 1 PERS
NIVEAU +1 / BUREAU 1 PERS
NIVEAU +1 / BUREAU 4 PERS
NIVEAU +1 / CIRCULATION

03.7 TRANCHE OPTIONNELLE 02 - PHASE 04

03.7.1 BÂTIMENT BEL10 - BUREAUX RDC ET R+1

03.7.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- Dépose de la signalétique existante ;
- Conservation de la signalétique à reposer (extincteurs, etc) ;

03.7.1.1.1 RDC

03.7.1.1.1.1 Dépose de la signalétique avant peinture

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-RDC

03.7.1.1.2 R+1

03.7.1.1.2.1 Dépose de la signalétique avant peinture

Mode de métré : ens

03.7.1.2 PEINTURE INTERIEURE

Dans tous les cas, le support doit être sain, sec, exempt de toutes salissures, graisse, traces d'huiles et matières non adhérentes, ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (produits de cure...). Les surfacages seront prêts à peindre.

Les conditions d'application et de préparation des supports doivent satisfaire le DTU 59.1.

1 : Réalisation d'une peinture sur les plafonds et toutes les parois intérieures, y compris soffites, impostes, coffrages de gaine..., comprenant :

- Révision des joints à l'enduit si nécessaire ;
- Époussetage soigné des fonds ;
- Entoilage des murs ;
- Impression : Application d'une couche de peinture d'impression, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse ;
- Rebouchage à l'enduit et ratissage, enduit repassé si nécessaire ou entoilage ;
- Ponçage et époussetage soigné ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;
- Révision entre deux couches : rebouchage à l'enduit si nécessaire, grattage des gouttes et coulures, effacement de toutes irrégularités, puis ponçage léger et époussetage soigné ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

2 : Réalisation d'une peinture sur les portes bois à peindre, comprenant :

Les bâtis et chants de portes seront posés au lot MENUISERIE INTERIEURE, prépeints. Le titulaire du présent lot devra se rapprocher de ce lot pour lui donner toutes ses préconisations quant à la couche d'impression à effectuer avant la pose de ses ouvrages. Cette couche d'impression sera effectuée à la peinture d'impression microporeuse, aux résines alkydes longues en huile en phase solvant.

- Epoussetage soigné et ponçage léger ;
- Ratissage et rebouchage à l'enduit si nécessaire ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Avant l'application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite : les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

3 : Repose de signalétique :

- Repose de la signalétique.

03.7.1.2.1 RDC

03.7.1.2.1.1 Préparation des supports

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

03.7.1.2.1.2 Peinture intérieure

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

03.7.1.2.1.3 Peinture sur boiserie

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

03.7.1.2.1.4 Repose de la signalétique

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-RDC

03.7.1.2.2 R+1

03.7.1.2.2.1 Préparation des supports

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-R+1

03.7.1.2.2.2 Peinture sur cloisons et doublages

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-R+1

03.7.1.2.2.3 Peinture sur boiserie

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-R+1

03.7.1.2.2.4 Repose de la signalétique

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-R+1

03.7.1.3 NETTOYAGE

En fin de chantier, le nettoyage soigné des locaux pour leur mise en service comprendra :

- Les revêtements de sol et revêtements muraux ;
- Les profilés aluminium des menuiseries ;
- Les vitres ;
- Les appareils sanitaires et la robinetterie ;
- Les entrées et béquilles de portes ;
- Les appareillages électriques ;
- Les ouvrages de quincaillerie et serrurerie ;
- Les stratifiés du mobilier ;

Les produits employés (solvants, décapants, etc ...), les procédés mis en oeuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc ...).

Le nettoyage des ouvrages de menuiserie comprend l'enlèvement soigné des protections de ces ouvrages, le nettoyage aux deux faces des menuiseries, vitres et accessoires, ce nettoyage devant faire disparaître toutes les traces, projections de plâtre, de mortier, de peinture, ainsi que tous les résidus des films de protection.

En aucun cas, les appareils sanitaires ne devront être utilisés pour l'évacuation des produits provenant des travaux de peinture.

Le nettoyage de mise en service comprend l'évacuation de tous les déchets provenant de l'enlèvement des protections et du nettoyage en lui-même.

03.7.1.3.1 RDC

03.7.1.3.1.1 Nettoyage de fin de chantier

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

03.7.1.3.2 R+1

03.7.1.3.2.1 Nettoyage de fin de chantier

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-R+1

03.8 TRANCHE OPTIONNELLE 03 - PHASE 05

03.8.1 BÂTIMENT BEL10 - SSI

03.8.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- Dépose de la signalétique existante ;
- Concervation de la signalétique à reposer (extincteurs, etc) ;

03.8.1.1.1 RDC

03.8.1.1.1.1 Dépose de la signalétique avant peinture

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-RDC

03.8.1.1.2 R+1

03.8.1.1.2.1 Dépose de la signalétique avant peinture

Mode de métré : ens

03.8.1.2 PEINTURE INTERIEURE

Dans tous les cas, le support doit être sain, sec, exempt de toutes salissures, graisse, traces d'huiles et matières non adhérentes, ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (produits de cure...). Les surfacages seront prêts à peindre.

Les conditions d'application et de préparation des supports doivent satisfaire le DTU 59.1.

1 : Réalisation d'une peinture sur les plafonds et toutes les parois intérieures, y compris soffites, impostes, coffrages de gaine..., comprenant :

- Révision des joints à l'enduit si nécessaire ;
- Époussetage soigné des fonds ;
- Entoilage des murs ;
- Impression : Application d'une couche de peinture d'impression, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse ;
- Rebouchage à l'enduit et ratissage, enduit repassé si nécessaire ou entoilage ;
- Ponçage et époussetage soigné ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;
- Révision entre deux couches : rebouchage à l'enduit si nécessaire, grattage des gouttes et coulures, effacement de toutes irrégularités, puis ponçage léger et époussetage soigné ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

2 : Réalisation d'une peinture sur les portes bois à peindre, comprenant :

Les bâtis et chants de portes seront posés au lot MENUISERIE INTERIEURE, prépeints. Le titulaire du présent lot devra se rapprocher de ce lot pour lui donner toutes ses préconisations quant à la couche d'impression à effectuer avant la pose de ses ouvrages. Cette couche d'impression sera effectuée à la peinture d'impression microporeuse, aux résines alkydes longues en huile en phase solvant.

- Epoussetage soigné et ponçage léger ;
- Ratissage et rebouchage à l'enduit si nécessaire ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Avant l'application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite : les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

3 : Repose de signalétique :

- Repose de la signalétique.

03.8.1.2.1 RDC

03.8.1.2.1.1 Préparation des supports

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

03.8.1.2.1.2 Peinture intérieure

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

03.8.1.2.1.3 Peinture sur boiserie

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

03.8.1.2.1.4 Repose de la signalétique

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-RDC

03.8.1.3 NETTOYAGE

En fin de chantier, le nettoyage soigné des locaux pour leur mise en service comprendra :

- Les revêtements de sol et revêtements muraux ;
- Les profilés aluminium des menuiseries ;
- Les vitres ;
- Les appareils sanitaires et la robinetterie ;
- Les entrées et béquilles de portes ;
- Les appareillages électriques ;
- Les ouvrages de quincaillerie et serrurerie ;
- Les stratifiés du mobilier ;



Les produits employés (solvants, décapants, etc ...), les procédés mis en oeuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc ...).

Le nettoyage des ouvrages de menuiserie comprend l'enlèvement soigné des protections de ces ouvrages, le nettoyage aux deux faces des menuiseries, vitres et accessoires, ce nettoyage devant faire disparaître toutes les traces, projections de plâtre, de mortier, de peinture, ainsi que tous les résidus des films de protection.

En aucun cas, les appareils sanitaires ne devront être utilisés pour l'évacuation des produits provenant des travaux de peinture.

Le nettoyage de mise en service comprend l'évacuation de tous les déchets provenant de l'enlèvement des protections et du nettoyage en lui-même.

03.8.1.3.1 RDC

03.8.1.3.1.1 Nettoyage de fin de chantier

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

03.9 TRANCHE OPTIONNELLE 05 - PHASE 07

03.9.1 BÂTIMENT BEL12

03.9.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- Dépose de la signalétique existante ;
- Concervation de la signalétique à reposer (extincteurs, etc) ;

03.9.1.1.1 RDC

03.9.1.1.1.1 Dépose de la signalétique avant peinture

Mode de métré : ens

03.9.1.2 PEINTURE INTERIEURE

Dans tous les cas, le support doit être sain, sec, exempt de toutes salissures, graisse, traces d'huiles et matières non adhérentes, ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (produits de cure...). Les surfaçages seront prêts à peindre.

Les conditions d'application et de préparation des supports doivent satisfaire le DTU 59.1.

1 : Réalisation d'une peinture sur les plafonds et toutes les parois intérieures, y compris soffites, impostes, coffrages de gaine..., comprenant :

- Révision des joints à l'enduit si nécessaire ;
- Époussetage soigné des fonds ;
- Entoilage des murs ;
- Impression : Application d'une couche de peinture d'impression, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse ;
- Rebouchage à l'enduit et ratissage, enduit repassé si nécessaire ou entoilage ;
- Ponçage et époussetage soigné ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;
- Révision entre deux couches : rebouchage à l'enduit si nécessaire, grattage des gouttes et coulures, effacement de toutes irrégularités, puis ponçage léger et époussetage soigné ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

2 : Réalisation d'une peinture sur les portes bois à peindre, comprenant :

Les bâtis et chants de portes seront posés au lot MENUISERIE INTERIEURE, prépeints. Le titulaire du présent lot devra se rapprocher de ce lot pour lui donner toutes ses préconisations quant à la couche d'impression à effectuer avant la pose de ses ouvrages. Cette couche d'impression sera effectuée à la peinture d'impression microporeuse, aux résines alkydes longues en huile en phase solvant.

- Epoussetage soigné et ponçage léger ;
- Ratissage et rebouchage à l'enduit si nécessaire ;
- Finition : Application de deux couches de peinture veloutée (lessivable) et semi-tendue, aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse, qualité soignée ;

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. La couche sera finalement lissée.

Avant l'application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite : les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente (minimum de 6h, mais il est recommandé d'appliquer la seconde couche de finition sous 72h). La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante.

L'état de finition sera de type A. Coloris au choix du maître d'oeuvre.

3 : Repose de signalétique :

- Repose de la signalétique.

03.9.1.2.1 RDC

03.9.1.2.1.1 Préparation des supports

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / Serveurs / Stockage
NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS
NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS
NIVEAU RDC / BUREAU 2 PERS
NIVEAU RDC / RÉUNION
NIVEAU RDC / CIRCULATION

03.9.1.2.1.2 Peinture sur cloisons et doublages

1

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS
NIVEAU RDC / CIRCULATION
NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS

03.9.1.2.1.3 Peinture sur boiserie

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS
NIVEAU RDC / CIRCULATION
NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS

03.9.1.2.1.4 Repose de la signalétique

Mode de métré : ens

Localisation

NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS
NIVEAU RDC / CIRCULATION
NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS

03.9.1.3 NETTOYAGE

En fin de chantier, le nettoyage soigné des locaux pour leur mise en service comprendra :

- Les revêtements de sol et revêtements muraux ;
- Les profilés aluminium des menuiseries ;
- Les vitres ;
- Les appareils sanitaires et la robinetterie ;
- Les entrées et béquilles de portes ;
- Les appareillages électriques ;
- Les ouvrages de quincaillerie et serrurerie ;
- Les stratifiés du mobilier ;

Les produits employés (solvants, décapants, etc ...), les procédés mis en oeuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc ...).

Le nettoyage des ouvrages de menuiserie comprend l'enlèvement soigné des protections de ces ouvrages, le nettoyage aux deux faces des menuiseries, vitres et accessoires, ce nettoyage devant faire disparaître toutes les traces, projections de plâtre, de mortier, de peinture, ainsi que tous les résidus des films de protection.

En aucun cas, les appareils sanitaires ne devront être utilisés pour l'évacuation des produits provenant des travaux de peinture.

Le nettoyage de mise en service comprend l'évacuation de tous les déchets provenant de l'enlèvement des protections et du nettoyage en lui-même.

03.9.1.3.1 RDC

03.9.1.3.1.1 Nettoyage de fin de chantier

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / RÉUNION
NIVEAU RDC / BUREAU 4 PERS
NIVEAU RDC / BUREAU 1 PERS
NIVEAU RDC / BUREAU 2 PERS
NIVEAU RDC / BUREAU 3 PERS
NIVEAU RDC / CIRCULATION